## Communiqué

## Pour diffusion immédiate

Le 6 décembre 2017

## Selon la vérificatrice générale, l'efficacité des programmes de santé publique dans la prévention des maladies chroniques est mal connue

(TORONTO) La province ne sait pas dans quelle mesure les 36 bureaux de santé publique de l'Ontario progressent dans la lutte contre les maladies chroniques évitables, observe la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2017*, déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative. L'Ontario ne dispose pas de stratégie générale de prévention des maladies chroniques pour orienter la planification et l'élaboration des programmes.

« La province consacre en moyenne 1 milliard de dollars par année à la santé publique, dont environ 190 millions de dollars à la prévention des maladies chroniques, mais elle ne mesure pas le rendement des bureaux de santé publique à cet égard, a déclaré Mme Lysyk après le dépôt de son rapport. Par conséquent, nous ne savons pas vraiment dans quelle mesure les bureaux sont efficaces à ce chapitre. »

L'audit a révélé que même si le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) a fait des progrès en vue de réduire le tabagisme – l'un des facteurs de risque associés aux maladies chroniques –, il doit en faire plus pour éliminer les autres facteurs de risque, comme la sédentarité, la mauvaise alimentation et la consommation excessive d'alcool.

Selon un rapport de l'Institut de recherche en services de santé publié en 2016, les soins de santé attribuables à quatre facteurs de risque modifiables qui contribuent aux maladies chroniques – la sédentarité, le tabagisme, la mauvaise alimentation et la consommation excessive d'alcool – ont coûté près de 90 milliards de dollars à l'Ontario entre 2004 et 2013. L'une des fonctions de la santé publique consiste à prévenir les maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires et respiratoires, le cancer et le diabète. En Ontario, le nombre de personnes atteintes de l'une de ces maladies est en hausse.

## Voici d'autres constatations découlant de l'audit :

- Les indicateurs de rendement provinciaux actuels ne mesurent pas pleinement le rendement des bureaux de santé publique concernant la prévention des maladies chroniques et la promotion de la santé. Certains bureaux de santé publique ne procédaient pas à des évaluations de leurs programmes pour déterminer si ceux-ci avaient une incidence positive.
- Les bureaux de santé publique ont entrepris des recherches et élaboré des solutions locales les uns indépendamment des autres, ce qui a donné lieu à beaucoup de chevauchements et de variation dans l'ampleur des recherches et le type de renseignements recueillis.

- Les bureaux de santé publique n'ont pas tous été en mesure d'accéder à des données épidémiologiques complètes et à jour pour étudier les tendances, les causes et les effets en matière de santé et de maladies au sein des populations. Même dans le cas où les données sont disponibles, certains bureaux de santé publique ne disposent pas d'assez de temps ou du personnel qualifié requis pour les examiner et les analyser.
- Le manque de coordination au niveau provincial entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée limite la capacité des bureaux de santé publique à amener les enfants à adopter de saines habitudes de vie. Par conséquent, les bureaux utilisent des ressources pour convaincre les écoles de participer à des programmes de santé au lieu de les consacrer à la prestation de services.
- Les fonds octroyés par la province aux bureaux de santé publique ne sont approuvés qu'au cours du dernier trimestre de l'année. Dans un sondage mené auprès des médecins hygiénistes et des directeurs généraux des bureaux de santé publique, 80 % des répondants ont mentionné que le délai d'approbation du financement constitue un problème pour ce qui est de la planification des programmes.

-30-

Renseignements : Bonnie Lysyk Vérificatrice générale (416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.



Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.